



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 6 juillet 2022

Délibération n° B 2022-18

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
15/06/2022

### Proposition de réforme de plusieurs matériels

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2022-04 du 8 février 2022 relative à la réforme, vente, cession de matériel ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

#### 1) Réforme pour vente ou destruction de tuyaux

Plusieurs vieux tuyaux de toile percés ou difficilement réparables encombrant les locaux de stockage du pôle logistique. Il s'agit de :

- 20 tuyaux de diamètre 110 (différentes longueurs)
- 60 tuyaux de diamètre 70 (différentes longueurs)
- 40 tuyaux de diamètre 45 (différentes longueurs)

Ils sont proposés à la réforme pour vente en l'état (site AGORASTORE). En cas d'absence d'acquéreurs, ils seront détruits.

#### 2) Réforme d'un véhicule et d'une remorque

Le document joint détaille les matériels proposés à la réforme.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver les réformes proposées.**

---

DECISION N° B 2022-18 DU 6 JUILLET 2022

Le Bureau, après en avoir délibéré approuve les réformes proposées.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 7 JUIL. 2022  
Affiché le 7 JUIL. 2022  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>or</sup> trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT